

# Séance ordinaire du conseil municipal du 13 mars 2023 à 19 h 30



**PAUL GERMAIN**

pgermain@ville.prevast.qc.ca  
450 224-8888, poste 6239



**JOEY LECKMAN**

**District 1** : Secteurs Bon Air,  
Canadiana et Domaine  
Laurentien  
jleckman@ville.prevast.qc.ca  
450 224-8888, poste 6301



**PIER-LUC LAURIN**

**District 2** : Secteurs Les  
Clos-Prévostois  
plaurin@ville.prevast.qc.ca  
450 224-8888, poste 6302



**MICHEL MORIN**

**District 3** : Secteurs des  
Pins, Mozart et des  
Patriarches  
mmorin@ville.prevast.qc.ca  
450 224-8888, poste 6303



**MICHÈLE GUAY**

**District 4** : Secteurs historique  
et PSL  
mguay@ville.prevast.qc.ca  
450 224-8888, poste 6304



**SARA DUPRAS**

**District 5** : Secteurs  
des Chansonniers, Brosseau  
et Joseph  
sdupras@ville.prevast.qc.ca  
450 224-8888, poste 6305



**PIERRE DAIGNEAULT**

**District 6** : Secteurs des  
Lacs Écho, René et Renaud  
pdaigneault@ville.prevast.qc.ca  
450 224-8888, poste 6306

### 1.3 Suivi des dossiers de la MRC de La Rivière-du-Nord et des divers organismes

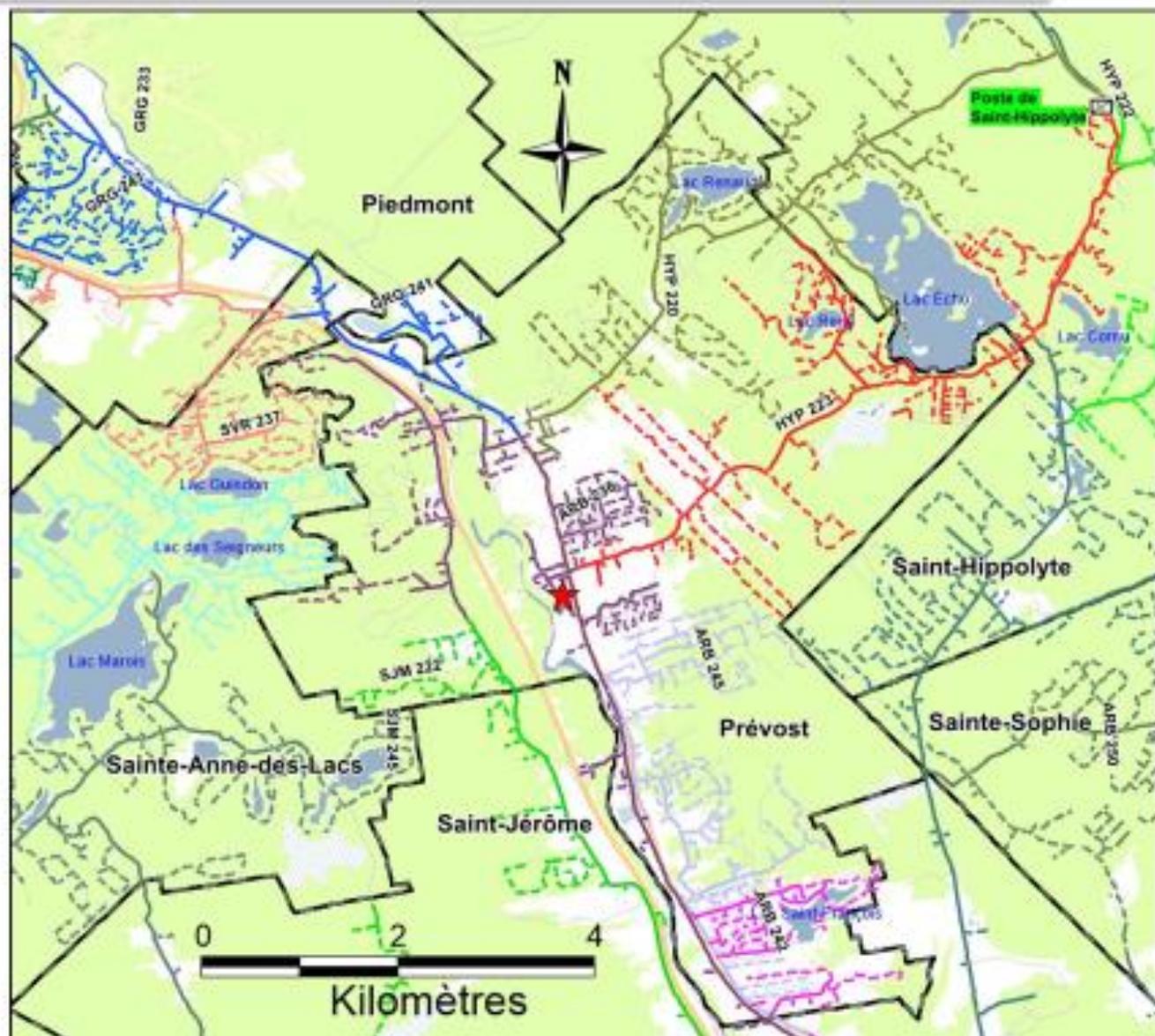
# Le réseau électrique de Prévost

La ville de Prévost compte 6427 clients.

Ces clients sont alimentés en électricité par 9 lignes de distribution partant de 6 postes soit : Arthur-Bules, Grignon, Saint-Hippolyte, Saint-Jérôme, Saint-Sauveur et Achigan.

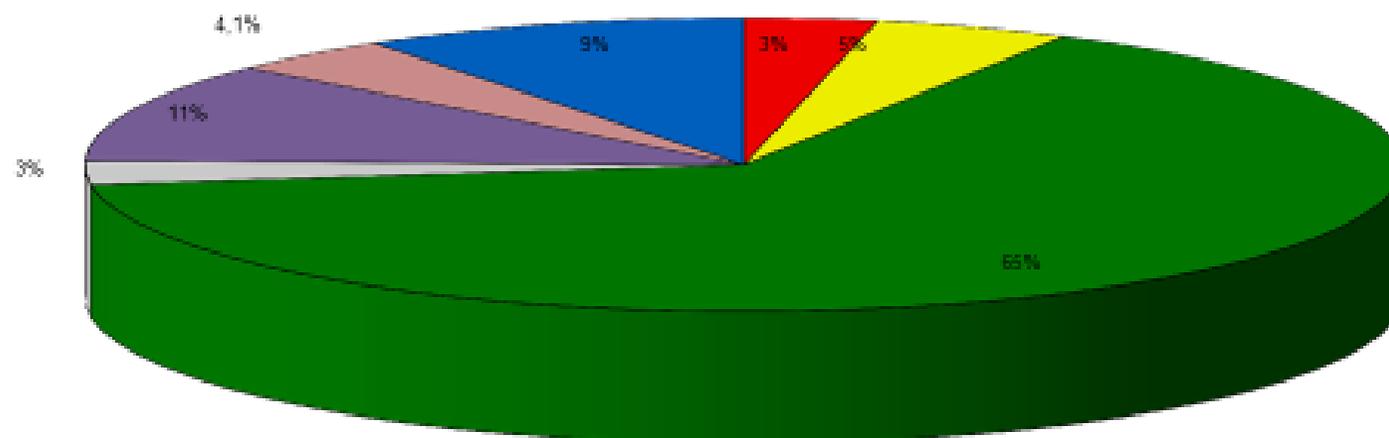
- Ces lignes sont de longueurs avoisinant la moyenne. La longueur moyenne d'une ligne de distribution est d'environ 47km au territoire Laurentides et de 38km pour la province. En général, plus une ligne est longue, plus elle sera exposée aux différentes causes de pannes et moins bonne sera sa qualité de service.
- 62 % de la population est alimentée par les lignes reliées à Arthur-Bules et 32,4% par les postes Saint-Hippolyte.
- La ligne HYP 223 est la dernière ligne encore alimentée par le poste St-Hippolyte. Elle devrait être transférée sur le poste Achigan cette année. Les clients qui étaient alimentés par le poste St-Hippolyte devraient voir une légère amélioration de leur continuité de service

La MRC de la Rivière-du-Nord compte 73 737 clients.



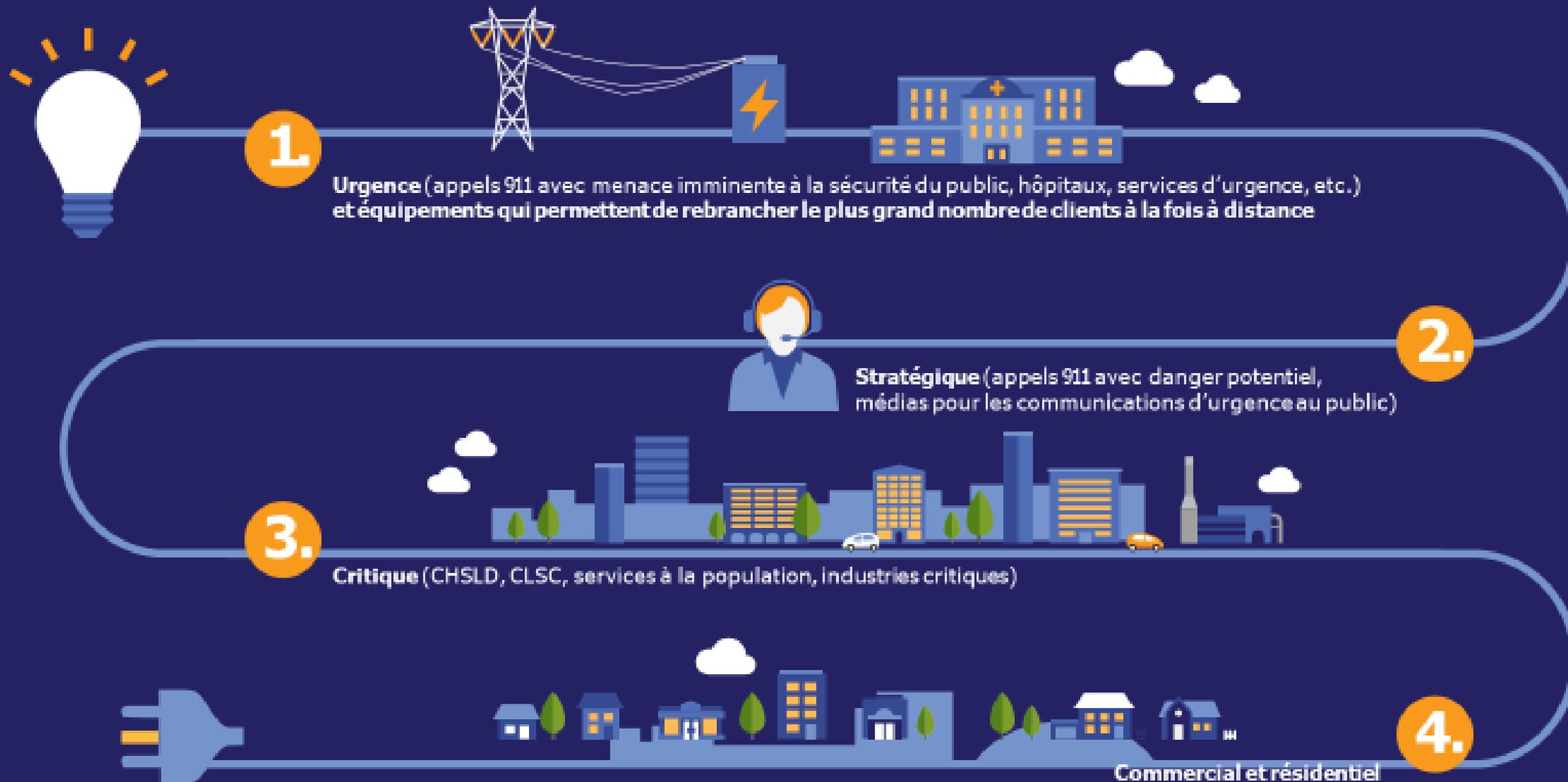
# Causes des pannes - végétation

Répartition globale des causes du IC brut de  
la municipalité de Prévost  
Années 2012 à 2023



- Défaillance
- Foudre
- Végétation
- Indéterminé
- Autres causes
- Interruption programmée
- Trans-Énergie

# Priorités de rétablissement du service d'électricité





Ville de Prévost  
2870, boulevard du Curé-Labelle  
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : [servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca](mailto:servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca)

Site web : [www.ville.prevost.qc.ca](http://www.ville.prevost.qc.ca)

Facebook : [www.facebook.com/villedeprevost](http://www.facebook.com/villedeprevost)

## 1.5 Adoption des procès-verbaux depuis la dernière séance ordinaire

### Procès-verbaux à adopter

- Séance ordinaire du 13 février 2023;
- Séance extraordinaire du 21 février 2023; et
- Assemblée de consultation publique du 6 mars 2023.

# Période de questions

- Durée : 30 minutes maximum;
- Vous devez vous identifier et indiquer sur quel sujet portera votre question;
- Vous devez vous adresser au maire, en termes polis et ne pas user de langage injurieux ni de propos vexatoires ou diffamatoires;
- Vous devez formuler votre question de manière claire et précise (phrase de type interrogatif);
- Si vous introduisez votre question par un préambule, le faire de manière que celui-ci soit bref et succinct;
- Vous pouvez poser un maximum de deux (2) questions, après quoi le maire peut mettre fin à votre intervention. Vous pourrez bénéficier d'un second tour lorsque toutes les personnes qui désirent intervenir l'auront fait;
- Seules les questions de nature publique sont permises, par opposition à celles d'intérêt privé ne concernant pas les affaires de la Ville.

Articles 30 et 31 du Règlement 784



Ville de Prévost  
2870, boulevard du Curé-Labelle  
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : [servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca](mailto:servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca)

Site web : [www.ville.prevost.qc.ca](http://www.ville.prevost.qc.ca)

Facebook : [www.facebook.com/villedeprevost](http://www.facebook.com/villedeprevost)

# Gestion des affaires financières

## 2.1 Approbation des déboursés et des engagements au 13 mars 2023

<b>Déboursés</b>	
Numéro des chèques	Total des déboursés
59768 à 59955	1 145 454,96 \$

<b>Engagements</b>	
Numéro des bons de commande	Total des engagements
66644 à 66825	174 677,72 \$



Ville de Prévost  
2870, boulevard du Curé-Labelle  
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : [servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca](mailto:servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca)

Site web : [www.ville.prevost.qc.ca](http://www.ville.prevost.qc.ca)

Facebook : [www.facebook.com/villedeprevost](http://www.facebook.com/villedeprevost)

# Gestion règlementaire

## 3.1 Dépôt des certificats de la greffière suivant la tenue d'une procédure de registre

### **Règlement 818-1 modifiant le règlement 818 afin de réduire la dépense et l'emprunt et de spécifier la partie affectée à l'acquisition de terrains et la partie affectée à l'acquisition de bâtisses**

- Règlement ayant comme objet de modifier le règlement 818 afin de réduire la dépense et l'emprunt et de spécifier la partie affectée à l'acquisition de terrains et la partie affectée à l'acquisition de bâtisses.

#### **Registre pour le règlement 818-1**

Dates de tenue de registre :	6 et 7 mars 2023
Nombre de personnes habiles à voter :	11 999
Nombre de signatures requises pour la tenue d'un scrutin référendaire :	1 211
Nombre de signatures au registre :	0

Suivant la tenue du registre, le règlement 818-1 est donc réputé **approuvé** par les personnes habiles à voter.

# Gestion règlementaire

## 3.1 Dépôt des certificats de la greffière suivant la tenue d'une procédure de registre

### Règlement 822 décrétant une dépense et un emprunt pour la conversion du réseau d'éclairage public au DEL

- Règlement ayant comme objet de décréter une dépense et un emprunt d'un montant de six cent soixante-dix mille dollars (670 000,00 \$) pour la conversion du réseau d'éclairage public au DEL.
  - L'emprunt est sur une période de dix (10) ans.

#### Registre pour le règlement 822

Dates de tenue de registre :	6 et 7 mars 2023
Nombre de personnes habiles à voter :	11 999
Nombre de signatures requises pour la tenue d'un scrutin référendaire :	1 211
Nombre de signatures au registre :	0

Suivant la tenue du registre, le règlement 822 est donc réputé **approuvé** par les personnes habiles à voter.

# Gestion règlementaire

**3.2 Adoption –** Second projet de règlement numéro 601-86 amendant le Règlement de zonage numéro 601 de la Ville de Prévost, tel que déjà amendé, afin d'autoriser spécifiquement l'usage P103 (service de garde en garderie et garderies) sous la classe d'usage P1 (usages et services institutionnels, gouvernementaux et publics) dans la zone C-249



**Zone visée :** C-249  
**Zones contiguës :** H-247, C-248, P-250 et C-251

	Zone visée
	Zones contiguës

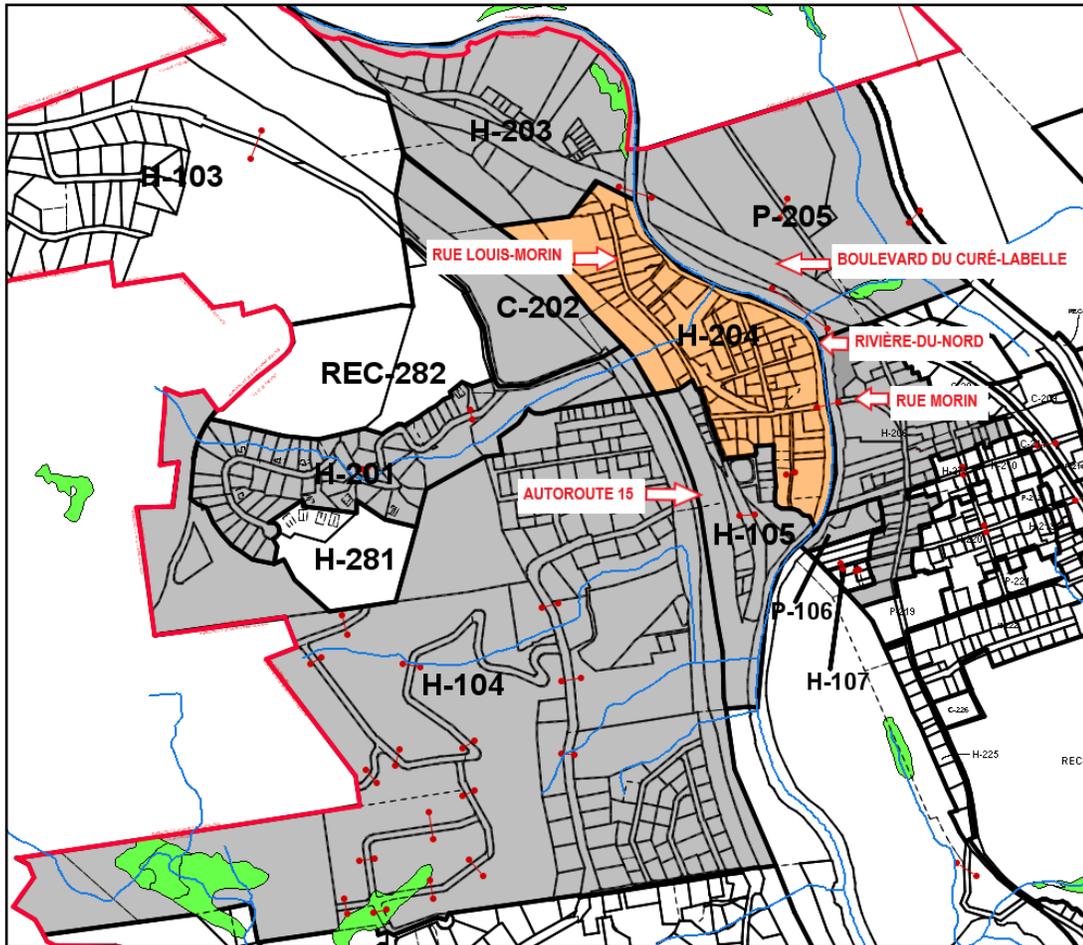
# Gestion règlementaire

**3.3** Adoption – Second projet de règlement numéro 601-87 amendant le Règlement de zonage numéro 601 de la Ville de Prévost, tel que déjà amendé, afin de revoir les dispositions concernant l'usage mixte et l'usage multiple

- La démarche d'amendement est initiée afin de revoir des dispositions concernant l'usage mixte et l'usage multiple lorsqu'un bâtiment n'est pas desservi par les services d'aqueduc et d'égout ou seulement desservi par le service d'aqueduc;
- Cet amendement permettra de faciliter l'application de la réglementation;
- Les nouvelles dispositions réglementaires édictées s'appliqueront sur tout le territoire et dans toutes les zones de la Ville de Prévost.

# Gestion règlementaire

**3.4 et 3.5** Avis de motion et Adoption – Projet de règlement numéro 601-88 amendant le Règlement de zonage numéro 601 de la Ville de Prévost, tel que déjà amendé, afin d'autoriser l'usage habitation multifamiliale (H4) et projet intégré (pour l'usage habitation multifamiliale (H4)) dans la zone H-204



**Zone visée :** H-204

**Zones contiguës :** H-104, H-105, P-106, H-201, C-202, H-203, P-205, H-206

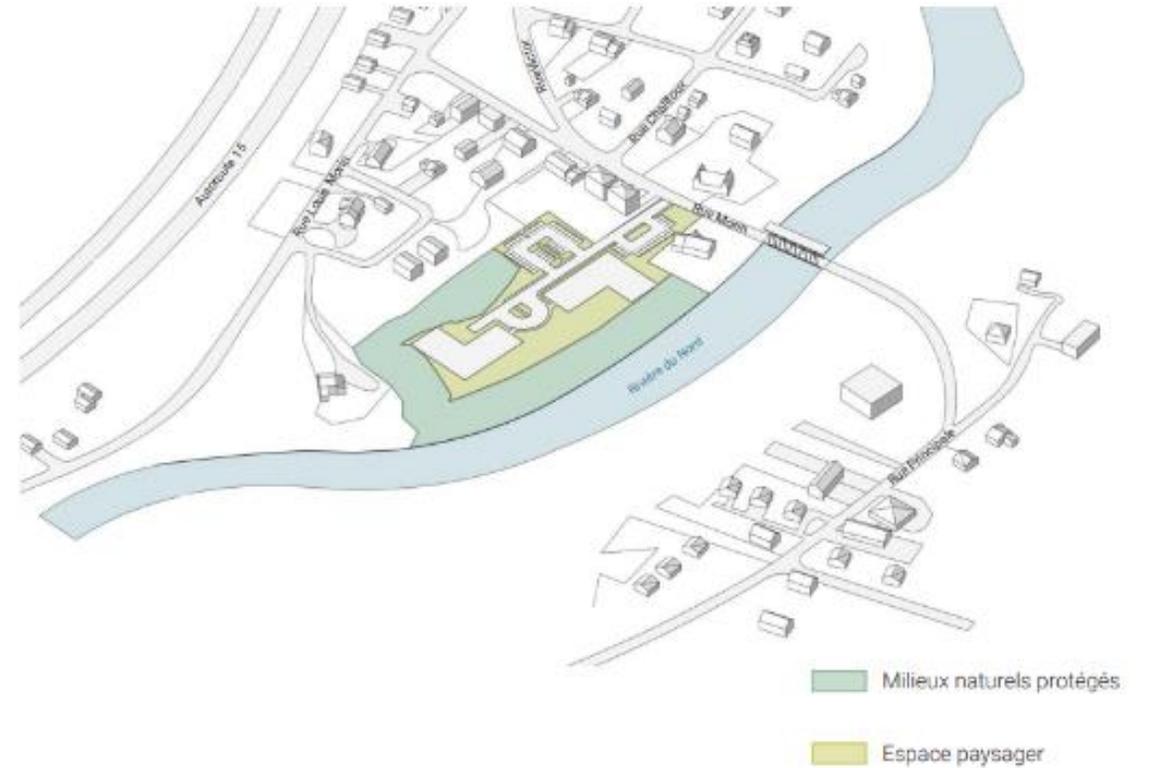
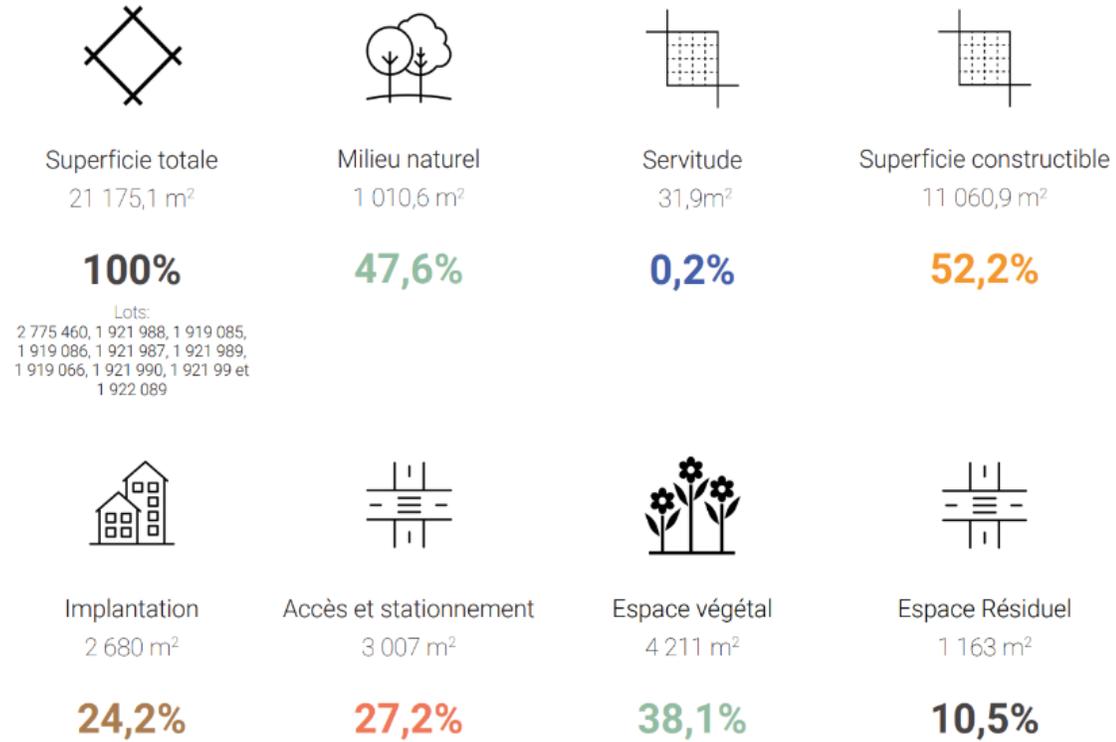
	<b>Zone visée</b>
	<b>Zones contiguës</b>

### 3.5 Multifamiliale



Non officiel

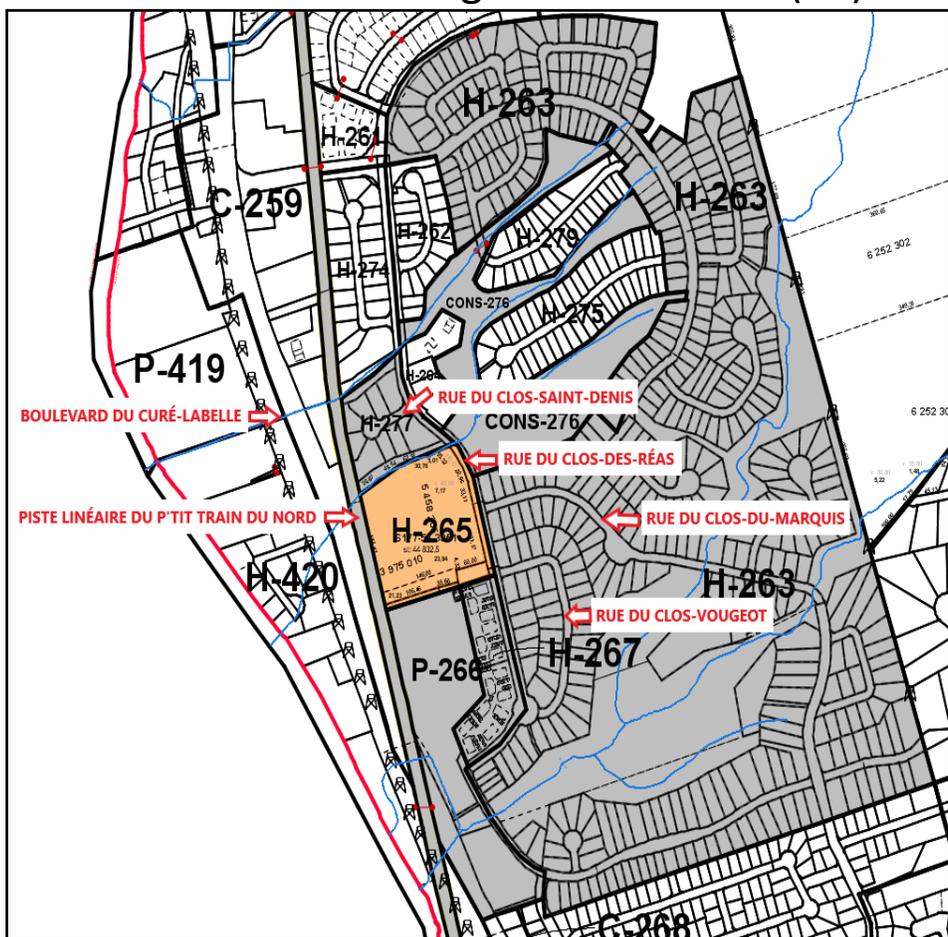
## 10.4. ESPACES VERTS ET ESPACES COMMUNS



**Non officiel**

# Gestion règlementaire

**3.6 et 3.7** Avis de motion et Adoption – Projet de règlement numéro 601-89 amendant le Règlement de zonage numéro 601 de la Ville de Prévost, tel que déjà amendé, afin d'autoriser l'usage habitation unifamiliale (H1) en mode contigu, d'autoriser l'usage habitation bifamiliale (H2) en mode jumelé, de modifier les spécifications de l'usage habitation multifamiliale (H4) et de retirer l'usage institutionnel (P1) dans la zone H-265



**Zone visée :** H-265

**Zones contiguës :** H-263, P-266, H-267, CONS-276, H-277, REC-401



**Zone visée**



**Zones contiguës**

**3.7 Adoption - Projet de règlement  
numéro 601-89 amendant le Règlement  
de zonage numéro 601 de la Ville de  
Prévost**



**Non officiel**

# Gestion règlementaire

## 3.8 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 817-1 amendant le règlement de tarification 2023 (Autorisation de démolition d'un immeuble)

- Le règlement 817-1 a pour objet d'amender le règlement de tarification 2023 afin d'y ajouter une tarification pour les demandes d'autorisation de démolition faite en vertu du *Règlement 821 relatif à la démolition d'immeubles*.

# Gestion règlementaire

**3.9** Dépôt d'un projet de règlement – Règlement 820 adoptant la politique de participation publique de la Ville de Prévost

**3.10** Adoption – Projet de règlement 820 adoptant la politique de participation publique de la Ville de Prévost

- Le règlement 820 a pour objet d'adopter une politique de participation publique, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, RLRQ, c. A-19.1.
- Diverses consultations seront tenues avant l'adoption de ce règlement.
  - Avis de motion en janvier 2023; (étape réalisée)
  - Première consultation en février 2023; (étape réalisée)
  - Dépôt et adoption du projet en mars 2023; (étape actuelle)
  - Assemblée de consultation en avril 2023;
  - Deuxième consultation en mai 2023; et
  - Adoption de la politique en juin 2023.

## 3.10 Participation publique



# Pérenniser, maintenir et améliorer

### Les processus de consultations

Le but est d'améliorer les démarches de participation, d'éclairer la décision publique et d'être à l'écoute de sa population et ultimement prendre de meilleures décisions dans l'intérêt collectif.

# Gestion règlementaire

## 3.11 Adoption – Règlement 821 relatif à la démolition d'immeubles

- Le règlement 821 a pour objet de régir la démolition de certains immeubles conformément au chapitre V.0.1 du titre I de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, RLRQ, c. A-19.1.

# Gestion règlementaire

**3.12** Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement 787-1 modifiant le règlement 787 afin d'augmenter la dépense à la suite d'une majoration du coût des travaux

- Le règlement 787-1 a pour objet d'augmenter la dépense (et donc l'emprunt nécessaire) suivant la hausse des coûts pour la réalisation des travaux.
- Montant de l'emprunt initial : 3 090 000 \$
- Montant de l'emprunt révisé : 3 359 000 \$
  - Augmentation de 269 000 \$

# Gestion règlementaire

**3.13** Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 823 décrétant une dépense et un emprunt pour l'acquisition d'appareils respiratoire et leurs équipements pour le Service de sécurité incendie

- Le règlement 823 a pour objet de décréter une dépense et un emprunt pour l'acquisition d'appareils respiratoire et leurs équipements pour le Service de sécurité incendie.
- Montant de l'emprunt : 375 000 \$
- Durée de l'emprunt : 15 ans

# Gestion règlementaire

## 3.14 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 794-1 modifiant le règlement 794 pour y retirer des équipements et ainsi réduire l'emprunt et la dépense

- Le règlement 794-1 a pour objet de retirer des équipements prévus initialement au règlement 794 suivant une révision des besoins futurs de la Direction des infrastructures. Le retrait de ces équipements entraîne une diminution de l'emprunt et de la dépense nécessaire pour réaliser les fins de ce règlement.
- Montant de l'emprunt initial : 1 223 000 \$ (taxes nettes)
- Montant de l'emprunt suivant le retrait d'équipements : 785 000 \$ (taxes nettes)
  - Réduction de 438 000 \$

# Gestion règlementaire

**3.15** Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 824 décrétant l'acquisition des équipements nécessaires aux activités de la Direction des infrastructures et autorisant un emprunt à cette fin

- Le règlement 824 a pour objet d'acquérir des équipements nécessaires aux activités de la Direction des infrastructures.
- Montant de l'emprunt : 1 402 000 \$ (taxes nettes)
- Durée de l'emprunt : 10 ans

Équipements	Estimation des coûts (Montant taxes nettes)
Tracteur chargeur	400 000,00 \$
Pelle hydraulique compacte	270 000,00 \$
Équipement multifonctionnel	185 000,00 \$
2 camionnettes	155 000,00 \$
Souffleur	250 000,00 \$
Contingences	101 000,00 \$
<b>Sous total :</b>	<b>1 361 000,00 \$</b>
<b>Frais de financement (± 3 %) :</b>	<b>40 830,00 \$</b>
<b>Montant total :</b>	<b>1 401 830,00 \$</b>
<b>Montant total à financer (arrondi au millier) :</b>	<b>1 402 000,00 \$</b>

# Gestion règlementaire

## 3.16 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 825 établissant un programme de subvention à l'achat d'outils extérieurs électriques

- Le règlement 825 a pour objet d'établir un programme de subvention pour l'achat d'outils extérieurs électriques.
  
- Outils visés électriques, à pile ou à fil :
  - Tondeuse;
  - Tondeuse robotisée (dite autonome);
  - Tracteur à gazon;
  - Souffleur à feuilles;
  - Souffleur à neige;
  - Pelle à neige;
  - Motoculteur ou rotoculteur;
  - Tondeuses manuelles, dites à rouleaux, bien que non électriques.

### 3.16 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement 825 établissant un programme de subvention à l'achat d'outils extérieurs électriques



#### Programme incitatif

10 à 20 % de subvention sur l'achat d'appareil électrique chez l'un de nos commerçants

(pas d'achat en ligne ni à l'extérieur de Prévost)

# Gestion règlementaire

**3.17** Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 814-1 modifiant le règlement 814 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour la réalisation des travaux

- Le règlement 814-1 a pour objet d'augmenter la dépense et l'emprunt pour la réalisation des travaux de rehaussement hydraulique sur la rue de l'Érablière, et ce, suivant l'ouverture des soumissions reçues pour la réalisation de ces travaux.
- Montant de l'emprunt initial : 784 000 \$
- Montant de l'emprunt révisé : 937 000 \$
  - Augmentation de 153 000 \$



Ville de Prévost  
2870, boulevard du Curé-Labelle  
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

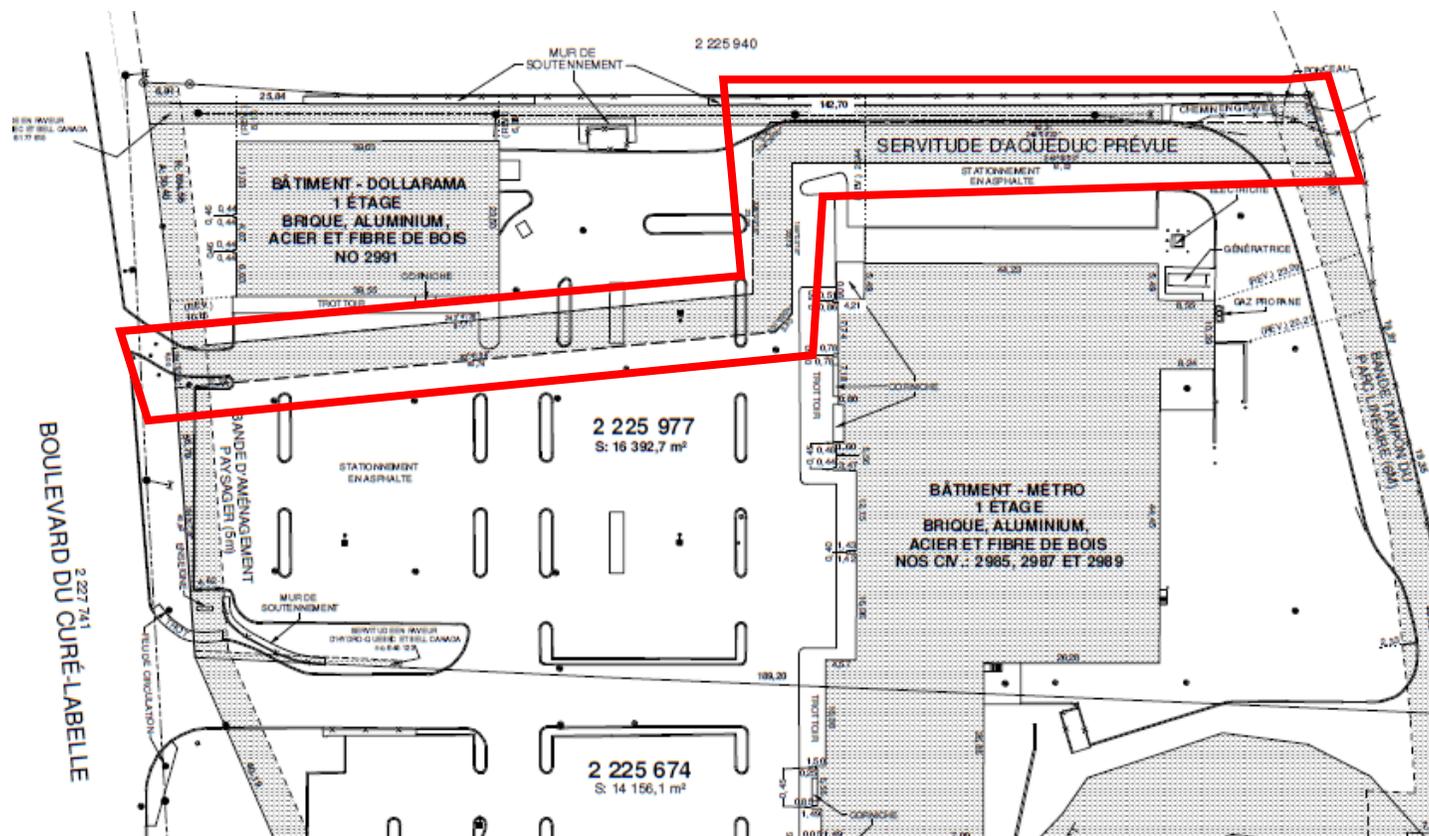
Courriel : [servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca](mailto:servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca)

Site web : [www.ville.prevost.qc.ca](http://www.ville.prevost.qc.ca)

Facebook : [www.facebook.com/villedeprevost](http://www.facebook.com/villedeprevost)

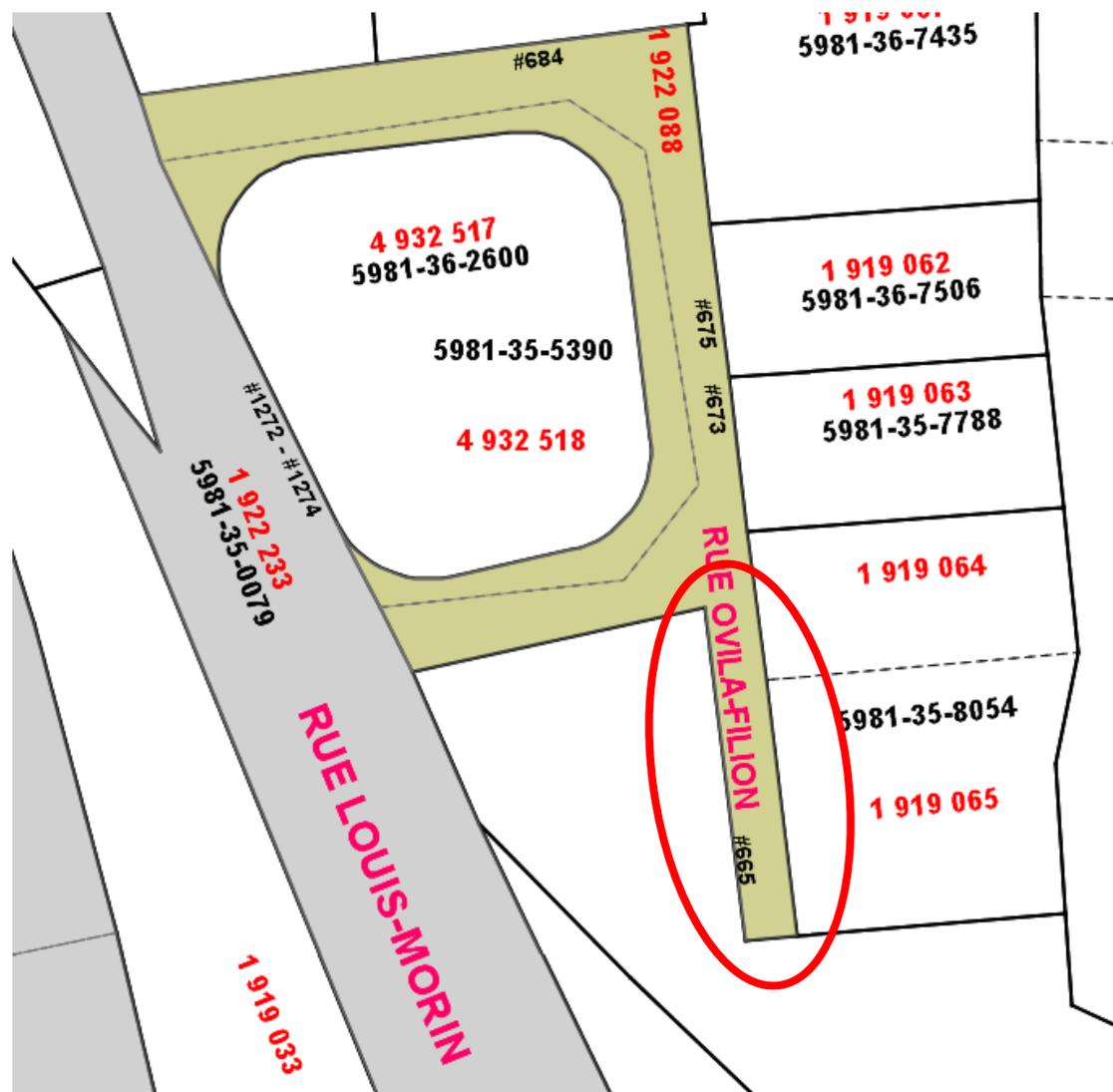
# Gestion des affaires juridiques

## 4.2 Autorisation de signature – Acquisition d'une servitude d'aqueduc sur le lot 2 225 977 du cadastre du Québec



# Gestion des affaires juridiques

## 4.4 Cession d'une partie du lot 1 922 088 du cadastre du Québec - Entente de principe





4.5 Appui à la Maison des  
parents d'enfants  
handicapés des Laurentides

Dited

---







Ville de Prévost  
2870, boulevard du Curé-Labelle  
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : [servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca](mailto:servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca)

Site web : [www.ville.prevost.qc.ca](http://www.ville.prevost.qc.ca)

Facebook : [www.facebook.com/villedeprevost](http://www.facebook.com/villedeprevost)

# Gestion des contrats

## 5.1 Confirmation de la levée d'option pour l'achat d'habits de combat incendie – Contrat numéro INC-SP-2021-30

- Le contrat INC-SP-2021-30 a été octroyé, en mai 2021, à l'entreprise *Les Équipements d'Incendies CMP Mayer inc.*
- Les documents d'appel d'offres prévoyaient une option, en 2023, pour l'achat de six (6) habits de combat incendie.
- Considérant les besoins de la Direction de la sécurité incendie, l'option est levée pour l'achat de ces six (6) habits de combat incendie, pour un montant de treize mille deux cent quatre vingt quatre dollars (13 284,00 \$), plus taxes.
  - Montant de 15 273,28 \$, avec les taxes.

# Gestion des contrats

**5.2 Services professionnels pour le bouclage de l'aqueduc et réfection des infrastructures sur la rue Principale – Appel d'offres public ING-SP-2022-86 – Octroi de contrat**

	<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montant sans taxes</b>	<b>Montant avec taxes</b>
1	Équipe Laurence inc.	292 400,00 \$	336 186,90 \$ *
2	Parallèle 54 Expert-Conseil inc.	355 087,50 \$	408 261,86 \$
3	EFEL Experts-conseils inc.	452 385,00 \$	520 129,65 \$
4	MLC Associés inc.	Soumission non ouverte	

\* Le contrat est octroyé en partie, conformément aux documents d'appel d'offres. Veuillez vous référer au procès-verbal pour plus de détails.

# Gestion des contrats

5.3 Tonte de gazon et nettoyage des espaces verts – Demande de prix TP-DP-2023-02 – Octroi de contrat

	<b>Fournisseurs</b>	<b>Montant sans taxes</b>	<b>Montant avec taxes (corrigé)</b>
1	C.G.E. Entretien saisonnier SENC	45 927,73 \$	52 805,41 \$
2	Entreprise spécialisée MG (9291-7988 Québec inc.)	75 705,00 \$	87 041,82 \$
3	Lee Ling Paysagement (9213-0871 Québec inc.)	79 944,48 \$	91 916,16 \$
4	Les Pelouses Di Bello inc.	N'a pas soumissionné	
5	Weedman (170304 Canada inc.)	N'a pas soumissionné	
6	Les Entreprises Desautels	N'a pas soumissionné	
7	Entretien paysager ALM inc.	N'a pas soumissionné	
8	Location Gauthier et fils inc.	N'a pas soumissionné	

# Gestion des contrats

5.4 Achat de deux (2) panneaux à messages variables – Demande de prix TP-GRÉ-2023-03 –  
Octroi de contrat

	<b>Fournisseurs</b>	<b>Montant sans taxes</b>	<b>Montant avec taxes</b>
1	Spectralite / SignoPlus (9030-5814 Québec inc.)	53 500,00 \$	61 511,63 \$

# Gestion des contrats

5.5 Entretien et lignage des terrains de soccer – Demande de prix TP-DP-2023-08 – Octroi de contrat

	<b>Fournisseurs</b>	<b>Montant sans taxes</b>	<b>Montant avec taxes</b>
1	Pelouse Santé inc.	37 979,25 \$	43 666,64 \$
2	Techniparc (9032-2454 Québec inc.)	41 943,92 \$	48 225,02 \$
3	Multisurface F. Giguère inc.	N'a pas soumissionné	

# Gestion des contrats

5.6 Achat d'une déchiqueteuse de branches neuve ou légèrement usagée – Demande de prix TP-DP-2023-11 – Octroi de contrat

	<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montant sans taxes</b>	<b>Montant avec taxes</b>
1	Vermeer Canada Inc.	38 850,00 \$	44 667,79 \$
2	JLD-Laguë (Centre agricole J.L.D. Inc.)	27 000,00 \$	31 043,25 \$
3	Kanatrak Inc.	N'a pas soumissionné	
4	Gravel Distribution (Les Industries Renaud Gravel Inc.)	N'a pas soumissionné	

# Gestion des contrats

5.7 Honoraires professionnels pour étude de caractérisation environnementale des sols en place et étude géotechnique – Rue des Anciens – Demande de prix ING-DP-2023-12 – Octroi de contrat

	<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montant sans taxes</b>	<b>Montant avec taxes</b>
1	Solmatech inc.	26 900,00 \$	30 928,28 \$
2	DEC Enviro (9139-6903 Québec inc.)	30 455,00 \$	35 015,64 \$
3	Englobe Corp.	N'a pas soumissionné	

# Gestion des contrats

**5.8 Services professionnels d'architecture – Construction d'un nouveau garage municipal –**  
Demande de prix TP-DP-2023-15 – Octroi de contrat

	<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montant sans taxes</b>	<b>Montant avec taxes</b>
1	<b>Atelier idée (ATELIER idea inc.)</b>	<b>41 600,00 \$</b>	<b>47 829,60 \$</b>
2	Z&D architectes (ZED architectes inc.)	72 500,00 \$	83 356,88 \$
3	DKA Architectes inc.	80 000,00 \$	91 980,00 \$
4	PLA architectes inc.	103 000,00 \$	118 424,25 \$



## 6.1 MTQ : Vitesse sur la 117

- La vitesse n'était pas respectée par les usagers de la route par personne;
- Augmentation significative des accidents;
- **Solution propose par MTQ**
  - Panneau à vitesse variable 50/70 km de 6 h à 18 h – 19 h
  - Déplacement de la traverse au sémaphore
  - Plus sécuritaire pour les brigadiers
  - Engagement de mettre en place des mesures d'apaisement avec la Ville pour diminuer le confort des automobilistes et ralentir la Vitesse.





# Services additionnels proposés

Pour une thématique prédéfinie

- Interaction régulière entre les laboratoires urbains et des entreprises innovantes en phase de validation de marché
- Comptes-rendus d'activités de l'écosystème d'innovation (tendances)
- Proposition de projets d'expérimentation (premier déploiement au Québec) et accompagnement IVÉO pour faciliter ces expérimentation (protocole d'expérimentation, évaluation d'impacts, etc.)

# Pourquoi ce projet / contexte



## Des attentes différentes

- **Novateurs** : Expérimentation
- **Premiers Adoptants** : Solutions dérisquées

Optimisation des opérations hivernales et de déneigement urbain

# Développons ensemble des territoires plus intelligents et plus durables.



## 13.3 Participation de la Ville de Prévost au Défi innovation Québec parrainé par Écotech et le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie

# Préambule

Écotech Québec, la grappe des technologies propres du Québec a pour mission d'accélérer le développement, la commercialisation et l'utilisation des technologies propres innovantes en mobilisant tous les acteurs de l'écosystème.

Le ministère de l'économie et de l'innovation a pris l'engagement d'aider les ministères et organismes dans la recherche de solutions innovantes afin de mieux combler leurs besoins d'approvisionnement (mission ou fonctionnement).

# Appel à projets **en cours**

**Vous êtes dans le secteur public et vous souhaitez améliorer votre bilan environnemental? Écotech Québec recherche actuellement des ministères, organismes publics, sociétés d'État et municipalités ouverts à expérimenter des technologies innovantes.**

Finançant jusqu'à concurrence de 500 000\$ par entreprise, les Défis Innovation Québec soutiennent des projets d'expérimentation en technologies propres (hors mobilité) menés par des innovateurs au sein des ministères et organismes publics (MO).

Ce programme vise à aider les ministères, organismes et municipalités dans la recherche de solutions innovantes afin de mieux combler leurs besoins en approvisionnement (mission ou fonctionnement).

## Réalisation d'un projet d'innovation visant:

- le développement d'un nouveau produit ou d'un nouveau procédé;
- l'amélioration significative d'un produit ou d'un procédé existant;
- la réponse à une problématique d'approvisionnement.

Le MEIE finance 50% du projet avec un maximum de 500 000\$

Au minimum, 25% doit venir du privé, c'est-à-dire, de l'entreprise ou autre..

La ville peut participer en ressources jusqu'à 25% du projet (le taux horaire est d'environ 75\$/h pour un col bleu et 125\$/h pour un col blanc.

Il est possible de coupler le défi innovation avec une autre subvention. Le cumul des aides gouvernementales ne doit pas dépasser 75% du projet.



# Projet de fondeuse à neige bas carbone

- Acceptation du défi par Écotech
- Le défi est publié en ligne
- Un webinar est organisé pour que la ville puisse répondre aux questions des entreprises qui souhaitent déposer leur candidature
- Un jury choisit l'entreprise la plus adaptée à répondre au défi
- La ville accepte ou refuse le projet
- Si le projet est accepté par la ville, la technologie doit être testée en situation réelle entre mai 2023 et mars 2024





Ville de Prévost  
2870, boulevard du Curé-Labelle  
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : [servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca](mailto:servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca)

Site web : [www.ville.prevost.qc.ca](http://www.ville.prevost.qc.ca)

Facebook : [www.facebook.com/villedeprevost](http://www.facebook.com/villedeprevost)

# Période de questions

- Durée : 30 minutes maximum;
- Vous devez vous identifier et indiquer sur quel sujet portera votre question;
- Vous devez vous adresser au maire, en termes polis et ne pas user de langage injurieux ni de propos vexatoires ou diffamatoires;
- Vous devez formuler votre question de manière claire et précise (phrase de type interrogatif);
- Si vous introduisez votre question par un préambule, le faire de manière que celui-ci soit bref et succinct;
- Vous pouvez poser un maximum de deux (2) questions, après quoi le maire peut mettre fin à votre intervention. Vous pourrez bénéficier d'un second tour lorsque toutes les personnes qui désirent intervenir l'auront fait;
- Seules les questions de nature publique sont permises, par opposition à celles d'intérêt privé ne concernant pas les affaires de la Ville.

Articles 30 et 31 du Règlement 784



Ville de Prévost  
2870, boulevard du Curé-Labelle  
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : [servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca](mailto:servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca)

Site web : [www.ville.prevost.qc.ca](http://www.ville.prevost.qc.ca)

Facebook : [www.facebook.com/villedeprevost](http://www.facebook.com/villedeprevost)

Prochaine séance du conseil municipal

Mardi 11 avril 2023 à 19 h 30

Bonne fin de soirée !